



Lablachère le 7 mai 2022

**MAIRIE LABLACHERE**  
**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**Le 3 mai 2022 à 18h30**

**Membres titulaires**

**Présents** : Patrick BELGHIT, Christine FOURNIER, Lysiane FREMON, Jean-Pierre LAPORTE, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE, Christine REBOUL, Chantal THERAUBE.

**Absents** : Régine MARCY

**Membres suppléants**

**Présents** : Claudine SCHAVITS

**Absents excusés** : Nicole DJIANN, Daniel MAYET

**Secrétaire de séance** : Christine FOURNIER

**Ordre du jour :**

- Vote du budget primitif du CCAS 2022
- Délibération énumérant les différentes aides 2022 du CASS
- Questions diverses

**Mot d'accueil** du Président du CCAS, Jean-Pierre Laporte puis ce dernier donne la parole à Lysiane Frémon, vice-Présidente du CCAS :

**- Présentation du budget primitif 2022 :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	11275 €	Dotations, subventions	17000,00€
Charges de personnel et frais assimilés	76.00€	Produit exceptionnel	
Autres charges de gestion courantes	15794,05 €	Excédent de fonctionnement reporté	10145,05 €
Total des dépenses	27145,05 €	Total des recettes	27145,05 €

Quelques précisions pour les dépenses :

**Charges à caractère général :**

Réception et colis de Noël : 11000 € - Cotisations : 125 € - bon alimentation : 150€

**Cotisations URSSAF** : 76€

### **Autres charges de gestion courante :**

Autres contributions obligatoires (Sacem, charges sociales animation)

Subvention fonctionnement aux associations : 500€ (Entraid' Beaume-Drobie)

Différentes aides (énumérées dans la délibération du 3 mai 2022) soit :

-participations à l'achat d'ordinateur pour les élèves entrant en sixième (100€ par élève)

-aide à passer le permis de conduire pour les personnes de Lablachère en complément de l'aide de pôle emploi (100€)

-Aides exceptionnelles à des particuliers en difficulté pour règlement factures (électricité, garagistes, divers.....)

-Aides aux familles accueillants des ressortissants ukrainiens

-Participation aux tickets cantines (délibération du 05 aout 2020)

**Budget primitif : Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération précisant les différentes aides : Approuvée à l'unanimité.**

### **Questions diverses :**

**Réfugiés Ukrainiens :** cinq familles de Lablachère ont proposé un hébergement.

Les conditions de logement ont fait l'objet d'une enquête à la demande de la Préfecture. Un livret d'accueil leur a été remis.

**Sacem :** une association a demandé si le CCAS pouvait prendre en charge les frais de la SACEM, les collectivités territoriales bénéficiant d'un tarif privilégié en la matière. Il n'est pas possible de répondre favorablement à cette requête car seul le conseil municipal est compétent pour statuer sur cette question.

**Renouvellement aide vacances :** Patrick BELGHIT précise qu'il va renouveler cette année une aide au départ en vacances.

Le CCAS est invité à recenser et sensibiliser les familles accessibles à cette aide.

**Repas des Sages :** la proposition de choisir la chanteuse Isa pour l'animation du repas des sages a été approuvée à l'unanimité par les membres du conseil du CCAS. Le repas des Sages est fixé cette année au mercredi 31 août 2022.

**Places de stationnement handicapés :** Christine REBOUL remercie la municipalité pour la nouvelle matérialisation des places de stationnement handicapés.

Le président précise qu'une place de stationnement pour personnes handicapées a été créée Place de la République.

La séance est levée à 20h30.

Le Président



La Secrétaire

A blue ink signature of the Secretary of the Municipality of Lablachère.